



# Infos retraités-ées

**Retraité-e-s un jour  
Révolté-e-s toujours!!**



## **Des pensions, pas des canons !**

L'allocution du président Macron du 5 mars 2025 est une véritable déclaration de guerre. Les propos tenus sont alarmistes et, à dessein, créent un climat de peur.

L'escalade guerrière allant jusqu'à mettre à disposition de l'Europe l'armement nucléaire français, l'explosion des budgets militaires ne sont pas la solution pour résoudre les conflits armés entre des pays. Au contraire, c'est prendre un risque dangereux et irréversible.

Les retraité·es refusent de subir une nouvelle fois l'horreur de la guerre pour eux, pour leurs familles et ami·es.

Le président de la République a affirmé que les dépenses supplémentaires engagées par la France n'engendreront pas une augmentation des impôts et que les financements seront trouvés mais sans préciser où !

Sans être devins, nous pouvons penser que le gouvernement ne touchera pas aux finances des entreprises, aux dividendes des actionnaires, en particulier ceux des entreprises françaises d'armement. En revanche, les dépenses publiques, le financement des services publics, des budgets sociaux risquent de faire les frais de cette économie de guerre.

Nous exigeons que tous les moyens soient mis en œuvre pour gagner une paix juste et durable dans le respect des peuples ukrainiens et russes et des résolutions de l'ONU.

Monsieur le président, l'Union Confédérale des Retraité·es CGT, fidèle à ses valeurs de paix et de justice sociale, refuse que les citoyen·nes de notre pays et de l'Europe subissent les conséquences de votre politique de va-t'en guerre.

Nous exigeons, au contraire, une réorientation des budgets de l'Etat pour répondre aux besoins de la population en termes de protection sociale financée par la cotisation sociale, de revalorisations des pensions et retraites, de développement des services publics accessibles à toutes et tous sur le territoire français.

La réponse aux besoins sociaux, l'amélioration des droits des populations est aussi un gage de paix. C'est pourquoi, l'UCR, avec sept autres organisations syndicales et associatives, appelle toutes et

tous les retraité·es à agir le 20 mars 2025 sur l'ensemble du territoire pour notre protection sociale, la revalorisation immédiate des pensions et retraites de 10%.

**Communiqué de presse UCR-CGT - Montreuil, le 7 mars 2025**



### **QUE LA GUERRE EST JOLIE... OU PAS !!**

E.Macron profite de la situation internationale pour annoncer : une nouvelle couche d'austérité ✕ plus de coupes dans les services publics ✕ un nouveau recul de l'âge de la retraite ✕ ?C'est la stratégie du choc, en refusant de taxer les riches et en engageant des dépenses militaires de 30 milliards par an. Quand on nous dit dans le même temps qu'il n'y a pas d'argent pour les retraites. On a pas trop envie de suivre notre Presiroi dans de nouvelles aventures de Tartarin de Tarascon... Discours de la peur (guerrier, sécuritaire), discours de l'affrontement raciste (Gaza ou Algérie), la petite musique fasciste monte. La CGT proclame la primauté du social sur l'aventurisme géopolitique, rappelle l'urgence climatique liée à la lutte contre le capitalisme. Oui nous sommes à un tournant pour notre modèle social, ne nous laissons pas sidérer par l'offensive réactionnaire qui s'accélère.



### **CONTRE OFFENSIVE !!**

L'extrême droite, sous toutes ses formes, sature l'espace médiatique dans le cadre d'une offensive idéologique sans précédent. Elle cherche à faire croire que ses thématiques dominent en France quand bien même les études d'opinion montrent que les questions sociales sont prioritaires chez nos concitoyens ! Pour la CGT, répondre aux besoins sociaux, est la priorité, la justice sociale est notre boussole.



## **Arrêts maladie : une injustice !!**

C'est contre l'avis unanime de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des agent.es que le ministre a organisé une régression majeure des conditions de vie et de travail des personnels. Lors du premier conseil commun de la fonction publique, les représentants syndicaux et les employeurs territoriaux ont voté contre le passage de l'indemnisation des arrêts maladie de 100 % à 90 %. Les employeurs hospitaliers se sont quant à eux abstenus tandis que les employeurs de la fonction publique d'État ont voté pour. A partir du 1er mars 2025, la loi de finances pour 2025 introduit la réduction de l'indemnisation des fonctionnaires en arrêt maladie ordinaire (jusqu'à 90 jours). Les fonctionnaires percevront 90 % de leur traitement indiciaire brut. Après ces trois mois, l'indemnisation sera maintenue à 50 % pendant les neuf mois suivants. La diminution de l'indemnisation affectera également d'autres éléments de la rémunération, tels que la nouvelle bonification indiciaire (NBI) qui seront versés dans les mêmes proportions que le traitement. Le supplément familial de traitement (SFT) sera conservé en totalité. Concernant les agents contractuels, une modification réglementaire est attendue. Contrairement à ce qui avait été envisagé initialement, il n'y aura pas de jours de carence supplémentaires. Dans le contexte de souffrance des personnels au travail (voir ci-dessus), la CGT dénonce le fait que cette mesure considérée comme injuste puisse être le remède magique qui règle d'un coup le problème de l'absentéisme ! Cette mesure qui n'empêchera pas les agents d'être malades ne fera qu'ajouter de la souffrance à la souffrance ! (sentiment d'injustice, situations de précarité, devoir travailler tout en étant malade, propagation de la maladie dans les services...).

**ON NE CHOISIT PAS D'ÊTRE MALADE !!**

Après l'instauration d'un jour de carence, après le vol des congés (passage aux 1607 heures), après le vote de la loi honteuse sur la retraite à 64 ans, en passant par les mesures contre la Sécu, les soins de moins en moins remboursés... le gouvernement décide de punir les agent-es malades !

**A partir du 1<sup>er</sup> mars,  
les agent-es malades  
subiront une baisse  
de 10% du taux de remplacement  
de la rémunération pendant  
les arrêts maladies.**

